Nations Unies S/2020/739

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 juillet 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet de la séance du Conseil de sécurité du 21 juillet 2020 consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au cours de laquelle les représentants du régime israélien et des États-Unis d'Amérique ont proféré des accusations contre la République islamique d'Iran et lancé un appel en faveur de l'imposition d'un embargo sur les armes contre mon pays en violation de la résolution 2231 (2015) du Conseil.

Le dénigrement de l'Iran a toujours été l'un des rouages de la stratégie commune adoptée par le régime israélien et les États-Unis contre la République islamique d'Iran, notamment par la diffusion systématique et généralisée de fausses informations et la propagation de calomnies, telles que celles dont il était question lors de la séance susmentionnée. Cette stratégie leur sert principalement à détourner l'attention des politiques hostiles et hégémoniques qu'ils continuent de mener contre les musulmans, en particulier au Moyen-Orient, notamment en s'attachant à occuper, agresser et opprimer les nations musulmanes, ainsi qu'à semer les graines de la haine et de la division dans la région et à l'intérieur même des pays. Cependant, toutes ces calomnies, cette victimisation et ces tentatives de justification ne sauraient occulter les crimes, la brutalité et les mesures inhumaines du régime israélien et des États-Unis dans notre région instable. L'appui croissant en faveur de l'expulsion des forces américaines de la région ainsi que le rejet des visées expansionnistes du régime israélien dans le cadre du plan d'annexion de zones des territoires palestiniens sont autant de facteurs fiables qui permettent de jauger la prise de conscience des pays de notre région et leur opposition aux politiques hostiles du régime israélien et des États-Unis.

Lors de cette séance, en lieu et place d'attiser une campagne iranophobe, le représentant du régime israélien aurait dû rendre compte des crimes brutaux et des politiques irresponsables d'Israël, qui contreviennent de façon flagrante et systématique aux principes fondamentaux de l'humanité et de la moralité ainsi qu'aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Parmi ces politiques et crimes, on peut citer, sans prétendre à l'exhaustivité : le fait d'avoir mené plus de 15 guerres dans la région au cours des sept dernières décennies, l'agression de tous les pays voisins sans exception, l'invasion des pays de la région et au-delà, la poursuite de l'occupation illégale de la Palestine et de certaines régions de la Syrie et du Liban, l'imposition d'un blocus inhumain de plus de dix ans dans la bande de Gaza, la poursuite de la construction et de l'expansion des colonies, l'accumulation massive des armes conventionnelles les plus sophistiquées et la mise

20-10025 (F) 290720 290720
2010025

Merci de recycler

au point et le stockage d'armes nucléaires, la conduite d'activités nucléaires clandestines dans des installations nucléaires non soumises aux garanties, le refus d'adhérer aux instruments internationaux juridiquement contraignants interdisant les armes de destruction massive, la mise au point mort de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, selon une proposition de l'Iran faite en 1974, la violation de centaines de résolutions de l'ONU, notamment un grand nombre de résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, l'assassinat de plusieurs scientifiques nucléaires iraniens et la conduite de nombreuses autres activités subversives et déstabilisatrices visant à diviser la région, qui ont des répercussions considérables sur la paix et la sécurité internationales.

De même, plutôt que de détourner le point à l'ordre du jour de la séance du Conseil (qui pendant de nombreuses années a été exclusivement consacré à l'examen de la question palestinienne) pour servir la cause des politiques hostiles menées contre l'Iran, la représentante des États-Unis aurait dû, conformément à l'ordre du jour prévu, expliquer pourquoi son pays, en abusant de son statut de membre permanent du Conseil et en exprimant un vote négatif à 44 reprises, a opposé son veto à de nombreux projets de résolution du Conseil de sécurité comprenant des mesures d'exécution contre Israël. De surcroît, la représentante des États-Unis aurait dû préciser pourquoi son pays continue de protéger le régime israélien de toute mesure prise par l'ONU et par d'autres organisations internationales, ne faisant ainsi que conforter ce régime dans ses violations de tous les principes et normes du droit international. Elle aurait également dû expliquer pourquoi, à ce jour, son pays a fourni au régime israélien 142,3 milliards de dollars d'aide militaire bilatérale, faisant d'Israël « le principal bénéficiaire, en montant cumulé, de l'aide étrangère des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale », et les raisons pour lesquelles il a vendu à Israël le matériel militaire le plus avancé sur le plan technologique, tout en sachant d'avance que toute cette aide militaire et ces armes sophistiquées seraient utilisées systématiquement pour envahir d'autres pays et mener des activités visant à déstabiliser la région[1].

L'appel lancé par les représentants du régime israélien et des États-Unis en faveur de l'imposition d'un embargo sur les armes contre l'Iran ne surprend personne. Depuis la conclusion du Plan d'action global commun, unanimement approuvé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015), le régime israélien n'a pas ménagé ses efforts pour faire obstacle à son application, ne manquant pas une occasion de poursuivre cet objectif. Ce comportement constitue une violation évidente de cette résolution, dans laquelle il est demandé de s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu du Plan d'action. Par la suite, dans le sillage de la politique destructrice menée par les États-Unis d'Amérique – pays qui, en violation flagrante des strictes obligations que lui font la résolution 2231 (2015), la Charte des Nations Unies et le droit international, a mis fin unilatéralement à sa participation au Plan d'action global commun et a imposé un nombre incalculable de sanctions à l'Iran, et n'en continue pas moins de mettre tout en œuvre pour parvenir à annuler cette résolution, y compris le Plan d'action global commun qui lui est consubstantiel – le régime israélien a tenté par tous les moyens dont il disposait d'appuyer cette ligne de conduite malfaisante. Par conséquent, l'appel conjoint de la représentante des États-Unis et du représentant israélien en faveur de l'imposition d'un embargo sur les armes contre l'Iran s'inscrit dans le cadre de leur politique commune, dont l'objectif ultime est de sonner le glas du Plan d'action global commun. Une démarche aussi malveillante est contraire à la lettre et

[1] Voir « U.S. foreign aid to Israel », Congressional Research Service, mis à jour le 7 août 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://fas.org/sgp/crs/mideast/RL33222.pdf.

à l'esprit de la résolution 2231 (2015) et contrevient à la stratégie du Conseil de sécurité sur le programme nucléaire pacifique de l'Iran.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Majid **Takht Ravanchi**